



Comité de Tarn-et-Garonne

**Fédération Française de Pétanque
et Jeu Provençal**

Annexe 2025

Championnat Départemental Des Clubs de Jeu Provençal

Mise à jour du 14 février 2024

Préambule :

Le règlement du CNC de jeu provençal de la FFPJP est le document de référence.

L'annexe 2025 du règlement du CDC de jeu provençal précise les modalités de fonctionnement de cette compétition.

Cette annexe détaille les montées et descentes pour 2025.

Un additif à cette annexe précisera à l'issue de ces compétitions, les clubs qui sont qualifiés pour les phases finales, ceux qui monteront et ceux qui descendront par division.

Article 1 :

Le CDC de jeu provençal départemental est organisé sur la base d'une formule où **les rencontres doivent se jouer sur trois jours vendredi, samedi ou dimanche** pour l'organisation des rencontres (voir calendrier), l'horaire étant libre.

Le dimanche à 14h00 sera l'horaire et la date butoir en cas de désaccord entre les clubs.

Le comité de pilotage se réserve le droit, si besoin, de modifier le jour et l'horaire d'une ou de plusieurs rencontres.

Article 2 :

- ✚ Le comité ne désignera pas d'arbitre pour les rencontres de phase de poule.
- ✚ Le club recevant la rencontre devra faire compléter et signer la feuille de matchaux responsables de chaque équipe. Il devra également retourner cette même feuille de match dans les 48 heures au Comité.
- ✚ Il incombe au club recevant de composer le Jury.
- ✚ Les feuilles de match seront mises en ligne par la Commission sportive.
- ✚ La Commission sportive établira le classement.
- ✚ La tenue club est obligatoire comme elle a été définie lors de la dernière réunion du 04 octobre 2024. Haut absolument identique quel que soit le vêtement que porte le joueur et pour le bas : homogène sportif.

Article 3 :

La commission sportive définira le nombre de divisions et de groupes en fonction du nombre d'équipes inscrites.

En 2025, les équipes sont réparties au niveau départemental en 2 divisions :

- ✚ 1ère division : 16 équipes soit 2 groupes de 8 équipes.
- ✚ 2ème division : 24 équipes soit 4 groupes de 6 équipes.

Pour les phases finales,

➤ En D1 :

Pour la saison 2025 la 1ère Division se composera de 16 équipes.

✚ Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux 1/2 finales.

✚ **Tirage des demi-finales :**

- 1er groupe 1 contre 2ème groupe 2,
- 1er groupe 2 contre 2ème groupe 1

✚ Le vainqueur de la finale accèdera au CRC jeu provençal 2026 et sera champion départemental 2025.

✚ Pour les descentes, elles sont établies en fonction des équipes qui seront descendues de CRC (voir tableau en annexe).

➤ En D2 :

Pour la saison 2025, la 2ème division se composera de 24 clubs.

✚ Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux 1/4 de finales.

✚ **Tirage des ¼ de finales :**

- Match 1 : 1er groupe 1 contre 2ème groupe 4
- Match 2 : 1er groupe 2 contre 2ème groupe 3
- Match 3 : 1er groupe 3 contre 2ème groupe 1
- Match 4 : 1er groupe 4 contre 2ème groupe 2

✚ Les vainqueurs accèdent aux demi-finales et montent en D1.

✚ **Tirage des ½ finales :**

- Match 1 contre match 2
- Match 3 contre match 4

✚ Les vainqueurs des ½ finales jouent le titre de champion départemental.

✚ Pour les descentes, elles sont établies en fonction des équipes qui seront descendues de 1ère division (voir tableau en annexe).

Article 4 :

Composition du jury

- ✚ Le Président organisateur (président de Jury, à défaut l'arbitre principal pour les phases finales).
- ✚ L'arbitre principal de la compétition (pour les phases finales).
- ✚ Le capitaine de chaque équipe du groupe moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion (ceux-ci ne peuvent être entendus que comme témoins).

Article 5 :

Les feuilles de match seront numérisées et seront mises en ligne sur le site du CD.

Article 6 :

Article 22 du règlement intérieur : amendes pour les forfaits :

Montant des amendes pour les forfaits :

- Amende de **100€** pour un match
- Amende de **200€** pour une journée à 2 matchs
- Amende de **300€** pour une journée à 3 matchs. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait équivalent avec application des amendes relatives.
- Amende de **400€** pour le forfait général avant le début de la compétition après la publication du tirage et du calendrier des rencontres.

Les amendes d'un premier forfait ne sont pas cumulables avec l'amende du forfait général. Les mêmes montants que celui d'un forfait général en cours de compétition sont appliqués en cas de non-participation à une phase finale du championnat CDC avec application éventuelle de sanctions sportives.

Article 7 :

Un fichier de suivi des feuilles de match des CDC a été présenté le 14 octobre 2023 aux clubs.

Le comité de pilotage a mis en place un fichier Excel pour le suivi des feuilles de match afin que les règles éditées par la FFPJP soient respectées par toutes les équipes. Ce fichier est consultable sur le site du Comité dans la barre horizontale en haut de la page d'accueil.

Il a été décidé par les clubs lors de la réunion du 14 octobre 2023 en application du règlement CNC 2023 de la FFPJP (article 15 et 16) un barème de sanction pour l'ensemble des CDC.

Toutes les équipes qui joueront avec des joueurs dit « brûlés » auront match perdu à zéro point sans pénalité financière la première fois. En cas de récurrence du même club quel que soit l'équipe qui est concernée il y aura en plus une sanction financière de la moitié du forfait soit 50 euros par match.

L'application est effective à partir du 16 octobre 2023 lors de la mise à jour de cette annexe. Le règlement intérieur et toutes les annexes des 4 championnats des clubs dès lors seront modifiés.



Légende des couleurs dans les tableaux

Couleur dans la colonne de gauche Année + 1	Couleur dans la colonne de droite Année en cours
Equipe qui descend de région ou de division supérieure	
	Equipe qui descend en division inférieure
Equipe qui monte de division inférieure	Equipe qui monte en division supérieure
Equipe qui se maintient dans la division	Equipe qui se maintient dans la division
Equipe inexistante	Equipe inexistante

1ère Division de CDC PROVENÇAL 16 équipes (2 poules de 8)

0 descente de région		1 Descente de région		2 descentes de région		3 Descentes de région	
1	Monte en région	1	Monte en région	1	Monte en région	1	Monte en région
2	Reste en D1	2	Reste en D1	2	Reste en D1	2	Reste en D1
3	Reste en D1	3	Reste en D1	3	Reste en D1	3	Reste en D1
4	Reste en D1	4	Reste en D1	4	Reste en D1	4	Reste en D1
5	Reste en D1	5	Reste en D1	5	Reste en D1	5	Reste en D1
6	Reste en D1	6	Reste en D1	6	Reste en D1	6	Reste en D1
7	Reste en D1	7	Reste en D1	7	Reste en D1	7	Reste en D1
8	Reste en D1	8	Reste en D1	8	Reste en D1	8	Reste en D1
9	Reste en D1	9	Reste en D1	9	Reste en D1	9	Reste en D1
10	Reste en D1	10	Reste en D1	10	Reste en D1	10	Reste en D1
11	Reste en D1	11	Reste en D1	11	Reste en D1	11	Descente en D2
12	Reste en D1	12	Reste en D1	12	Descente en D2	12	Descente en D2
13	Reste en D1	13	Descente en D2	13	Descente en D2	13	Descente en D2
14	Descente en D2	14	Descente en D2	14	Descente en D2	14	Descente en D2
15	Descente en D2	15	Descente en D2	15	Descente en D2	15	Descente en D2
16	Descente en D2	16	Descente en D2	16	Descente en D2	16	Descente en D2

Le champion monte en région

Le dernier de chaque poule plus le perdant du barrage de l'avant dernier de chaque poule descendent en D2

Les 2 derniers de chaque poule descendent en D2

Les 2 derniers de chaque poule plus le perdant du barrage du sixième de chaque poule descendent en D2

Les 3 derniers de chaque poule descendent en D2

4 équipes de D2 montent

2^{ème} Division de CDC PROVENÇAL 24 équipes
(4 poules de 6)

3 descentes de CDC 1		4 descentes de CDC 1		5 descentes de CDC 1		6 descentes de CDC 1	
1	Monte en D1	1	Monte en D1	1	Monte en D1	1	Monte en D1
2	Monte en D1	2	Monte en D1	2	Monte en D1	2	Monte en D1
3	Monte en D1	3	Monte en D1	3	Monte en D1	3	Monte en D1
4	Monte en D1	4	Monte en D1	4	Monte en D1	4	Monte en D1
5	Reste en D2	5	Reste en D2	5	Ps) voir Δ	5	Ps) voir ΔΔ
6	Reste en D2	6	Reste en D2	6	Reste en D2	6	Ps) voir ΔΔ
7	Reste en D2	7	Reste en D2	7	Reste en D2	7	Reste en D2
8	Reste en D2	8	Reste en D2	8	Reste en D2	8	Reste en D2
9	Reste en D2	9	Reste en D2	9	Reste en D2	9	Reste en D2
10	Reste en D2	10	Reste en D2	10	Reste en D2	10	Reste en D2
11	Reste en D2	11	Reste en D2	11	Reste en D2	11	Reste en D2
12	Reste en D2	12	Reste en D2	12	Reste en D2	12	Reste en D2
13	Reste en D2	13	Reste en D2	13	Reste en D2	13	Reste en D2
14	Reste en D2	14	Reste en D2	14	Reste en D2	14	Reste en D2
15	Reste en D2	15	Reste en D2	15	Reste en D2	15	Reste en D2
16	Reste en D2	16	Reste en D2	16	Reste en D2	16	Reste en D2
17	Reste en D2	17	Reste en D2	17	Reste en D2	17	Reste en D2
18	Reste en D2	18	Reste en D2	18	Reste en D2	18	Reste en D2
19	Reste en D2	19	Reste en D2	19	Reste en D2	19	Reste en D2
20	Reste en D2	20	Reste en D2	20	Reste en D2	20	Reste en D2
21	Reste en D2	21	Reste en D2	21	Reste en D2	21	Reste en D2
22	Reste en D2	22	Reste en D2	22	Reste en D2	22	Reste en D2
23	Reste en D2	23	Reste en D2	23	Reste en D2	23	Reste en D2
24	Reste en D2	24	Reste en D2	24	Reste en D2	24	Reste en D2

Les 1/2 finalistes montent en Division 1

Ps) Différence entre les descentes de région et la montée en région

Δ - Deux descentes de région moins une montée en région égale une équipe, soit une équipe en plus, la 41^{ème} équipe (16+24 = 40+1)

ΔΔ - Trois descentes de région moins une montée en région égale deux équipes, soit deux équipes en plus, la 41^{ème} équipe et la 42^{ème} équipe (16+24=40 +2).